

Ivan Zuzek, Understanding the Eastern Code

Foreword by Z. Grocholewski. Roma, Pontificio Istituto orientale, 1997, 479 p. (Kanonika, dir. G. Nedungatt, 8)

Hinweis: Diese Rezension übernehmen wir mit freundlicher Genehmigung aus der [Revue de droit canonique \(Strasbourg\)](#).

Le directeur de la collection *Kanonika* a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au nouveau code de droit canonique oriental en réunissant en un volume seize articles du père Ivan Zuzek dispersés dans diverses publications, dont certaines sont difficilement accessibles. On connaît le rôle qu'a joué l'auteur de ces études dans l'élaboration du code des canons des Églises orientales (*Codex canonum Ecclesiarum orientalium*), promulgué par le pape Jean-Paul II le 18 octobre 1990. Du premier au dernier jour, de 1972 à 1990, en sa qualité de Secrétaire de la commission pour la révision du code de droit canonique oriental, le père Zuzek a été l'âme de la codification ; aucun des 1546 canons que compte le code n'a été formulé sans qu'il y ait mis la dernière main. La mise au point de certains de ces canons a posé de réelles difficultés et maints problèmes, car il s'agissait à la fois d'être fidèle à la tradition orientale du 1^{er} millénaire, de tenir compte de la primauté de l'évêque de Rome et de favoriser l'œcuménisme en essayant d'aplanir les susceptibilités suscitées par la présence des Églises orientales catholiques en face des Églises orthodoxes.

1

Le père Zuzek est un parfait connaisseur des institutions canoniques des Églises orientales, qu'il a enseignées depuis 1963 à l'Institut pontifical oriental de Rome, avant de devenir en 1967 le recteur du même institut. Il a publié en 1992 deux ouvrages concernant le nouveau code : *les Modifiche dello schema codicis iursi canonici orientalis al testo definitivo del codex canonum Ecclesiarum orientalium* (cf. RDC 45, 1995, p. 164-165) et le remarquable *Index analyticus Codicis canonum Ecclesiarum orientalium* (cf. RDC 45, 1995, p. 166-167). Les 16 articles qui figurent dans le présent volume sont un complément indispensable à une étude approfondie de certaines dispositions de la nouvelle législation. Cinq de ces articles ont paru avant la promulgation du code ; les autres sont postérieurs. Il s'agit d'études très fouillées sur des points particuliers.

2

Il n'est impossible d'en donner même un court aperçu ; nous devons nous contenter d'indiquer les divers thèmes traités dans les seize études. Les voici : - La juridiction des évêques orthodoxes après le concile Vatican II. - Les canons concernant l'autorité patriarcale sur les fidèles de leurs propres rites qui vivent en dehors des limites du territoire patriarcal. - Le problème de

3

l'économie dans les travaux de la commission pour la révision du code oriental. - La question des Églises de droit propre dans la révision du code. - La présentation du code des canons des Églises orientales. - Quelques notes sur la structure des Églises orientales. - Réflexions au sujet de la constitution apostolique *Sacri canones* par laquelle le code oriental a été promulgué. - Les canons qui comportent des concordances avec le code latin et ceux qui se caractérisent par des omissions, notamment dans les titres I et III, concernant les fidèles et surtout les cardinaux, la curie romaine et les légats pontificaux. - Les canons communs et les expériences ecclésiales dans les diverses Églises orientales catholiques. - Un code pour une variété d'Églises. - Répercussion du code des canons des Églises orientales dans l'histoire moderne de l'Église universelle (une très longue et importante étude). - Répartitions bipartites et tripartites des fidèles dans le CIC et dans le CCEO. - Quelques remarques sur le droit particulier dans le nouveau code. - Les différentes commissions instituées par l'autorité romaine pour l'interprétation des textes législatifs. - L'idée de Gasparri d'un code de l'Église universelle comme " point de départ " de la codification canonique orientale. - L'autorité et la juridiction supérieure de l'Église dans la tradition orientale catholique.

René Metz